

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1075

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, M. Le Fur, M. Brigand, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup et
M. Taite

ARTICLE 33

À la trente-septième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 5, substituer au nombre :

« 205 117 000 »

le nombre :

« 245 117 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les CCI de France jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des TPE-PME, mais aussi des commerçants, qui font face à des crises économiques récurrentes et à des perspectives de croissance incertaines, en particulier dans le département de la Loire.

Réduire à nouveau les ressources des CCI revient à impacter fortement leur capacité à accompagner les entreprises françaises. C'est aussi compromettre l'efficacité d'un réseau qui met la performance au cœur de son action pour soutenir les chefs d'entreprise qui n'ont jamais eu autant besoin d'accompagnement pour surmonter les difficultés actuelles tout en s'engageant dans le grand défi des transitions écologiques, numériques et sociétales.

Lors du PLF 2024, le réseau des CCI s'est engagé auprès du Gouvernement et du Parlement à contribuer à l'effort économique national via un prélèvement sur ses fonds de roulement de 100 millions d'euros sur la période 2024 – 2027. En échange, le Gouvernement s'était engagé à la stabilité totale de ses ressources publiques, déjà fortement diminuées de -66% en 10 ans, pour leur

permettre d'assurer leur mission auprès des entreprises et des territoires.

La baisse actuellement prévue aboutirait à 500 suppressions de postes dans le réseau des CCI et impacterait nécessairement les TPE/PME et plus particulièrement les plus fragiles.

Tel est l'objet de cet amendement.